



# Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

### ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°22-2024

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 07/02/2024 par la société EIFFAGE ROUTE – 18 Rue du Président Kennedy – 28110 LUCE, représentée par Monsieur GOUGIS,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de traversé des réseaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La société EIFFAGE ROUTE exécutera les travaux de traversé des réseaux sur le carrefour Rue des Matinées et Rue du Ramy. La circulation sera fermée sur certaine portion de la zone de travaux et les riverains seront prévenus préalablement par la société EIFFAGE ROUTE. Les travaux auront lieu à partir du 08/02/2024 pour une durée de 15 jours. Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux.

**Article 2** : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société EIFFAGE ROUTE.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 6** : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la société EIFFAGE ROUTE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,  
Le 08/02/2024

Le Maire,  
Jacky GAULLIER

